

Une photo, ça se paie !

Proposition de chapeau

*La photographie est omniprésente dans notre société : dans les médias, sur les réseaux sociaux, dans les festivals et salons internationaux. Pourtant, la profession de photographe est au plus mal. Elle traverse une crise économique sans précédent, en partie liée à la recrudescence des recours aux banques d'images à bas coûts, au non-respect du droit d'auteur des photographes et au soutien trop timide des pouvoirs publics. En lançant **la campagne #UnePhotoÇaSePaie**, plusieurs organisations professionnelles et associatives alertent sur les conséquences de ce manque de reconnaissance de leur profession.*

« Non ce n'est pas rémunéré, mais il y aura une super visibilité ! » : la gratuité de l'image précarise le statut des photographes

Berceau de la photographie, la France réunit aujourd'hui plus de 25 000 photographes professionnels exerçant sous différents statuts (photographes-auteurs, salariés et pigistes de presse, autoentrepreneurs, artisans, agents de l'Etat ou des collectivités territoriales) et dans divers secteurs (presse, institutionnel, mode, tourisme, création artistique, etc). Les plus grands événements de l'agenda culturel mondial y ont lieu, conférant au pays un rayonnement international exceptionnel. On ne dénombre pas moins de 300 000 visiteurs annuels du festival Visa pour l'Image, 70 000 pour Paris Photo, dont 40% d'étrangers. Les Rencontres d'Arles représentent, à elles seules, 30 millions d'euros de retombées économiques locales.

Pourtant, **le rapport de la conseillère d'Etat Laurence Franceschini, consacré au financement de la production et de la diffusion d'œuvres photographiques**, rendu public en mars dernier, fait état d'un paradoxe préoccupant pour notre secteur : alors que la photographie est au cœur de notre culture, la circulation des images étant intensifiée par la révolution numérique, les photographes ne bénéficient toujours pas d'un partage équitable de la valeur ainsi générée¹. Entre 2001 et 2017, leurs revenus ont même baissé de 18%. La précarisation du métier de photographe a été accentuée par le développement de microstocks et autres banques d'images, offrant un grand nombre de photographies à très bas prix (voire gratuites), dans lesquels même les institutions publiques ou les médias piochent volontiers, sans s'interroger sur les conséquences fortement préjudiciables pour les photographes. On n'imaginerait pourtant pas trouver des clips vidéo ou des œuvres sonores gratuites et non créditées dans les communications publiques.

« Je te permets déjà d'exposer, je ne vais pas te payer en plus. » : un manque de reconnaissance de la profession

Pour remédier à cette situation, le **rapport Franceschini** présente une série de 31 mesures visant à apporter un soutien durable à notre secteur. Parmi les propositions formulées dans ce rapport, dont la plupart sont réclamées depuis plusieurs années par les professionnels, 13 ont retenu l'attention du ministère de la culture, qui souhaite notamment rendre effectif et

¹ *Rapport sur le financement de la production et de la diffusion d'œuvres photographiques*, décembre 2021. Selon le rapport, 76% des photographes vivent majoritairement de leur production et seuls 59% en dégagent l'intégralité de leurs revenus (p.12) ; *L'auteur et l'acte de création*, janvier 2020. Entre 2001 et 2017, le nombre de photographes affiliés à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs, a bondi de 58%, mais les revenus ont quant à eux baissé de 18%.

systématique le droit d'auteur des photographes et empêcher le recours abusif à la mention « droits réservés » (DR) dans la presse en lançant, d'ici la fin de l'année, une étude sur l'utilisation de cette mention et en dressant un bilan de l'application du code des bonnes pratiques « Brun-Buisson ». Il envisage également d'accentuer la sensibilisation aux enjeux de la photographie dans le secteur de la presse en mettant en œuvre des conventions cadres triennales avec les éditeurs de presse. Enfin, pour soutenir la création française, il annonce que la Direction générale de la création artistique (DGCA) veillera à intégrer dans les conventions d'objectifs pluriannuelles passées avec les institutions, les centres d'art et les festivals subventionnés, des objectifs visant à assurer la présence de la scène française dans les institutions culturelles.

L'intention est louable mais l'effectivité de ces mesures, soumise à la bonne volonté des diffuseurs et exploitants, demeure trop incertaine. Plus que de simples engagements, dont certains ont déjà été pris par le passé sans être suivis de réels effets, notre secteur a aujourd'hui besoin de **mesures concrètes** permettant de garantir l'effectivité des propositions formulées dans le rapport :

- S'agissant des mesures visant à lutter contre le recours excessif à la mention « droits réservés » (DR) dans la presse, les photographes ne peuvent plus se satisfaire d'études ou de codes de bonnes pratiques se contentant d'enjoindre les éditeurs à respecter les droits des photographes sans aucun résultat. Nous proposons la mise en place d'un fonds permettant de recueillir les « droits réservés » par la presse et l'édition, afin de financer la création photographique.
- Concernant la sensibilisation du secteur de la presse aux enjeux de la photographie, les conventions cadres triennales évoquées existent déjà mais, force est de constater qu'elles n'ont qu'un piètre effet incitatif auprès des éditeurs si l'on en croit l'ampleur des préjudices que subissent encore aujourd'hui les photographes. **Le moment est venu de rendre leur application effective en prévoyant** des sanctions limitant les aides allouées en cas de non-respect des obligations fixées dans ces conventions et, plus largement, du Code de la propriété intellectuelle.
- Quant à l'intégration d'objectifs visant à développer la présence de la scène française sur le territoire et à l'étranger, outre les conventions pluriannuelles passées par la DGCA avec les institutions, il revient au ministère de la culture d'inciter plus fermement les institutions culturelles à **acheter et diffuser de la photographie de la scène française et de faire appliquer des quotas de diffusion de photographies françaises dans les médias**, comme il le fait déjà pour les œuvres musicales et audiovisuelles.
- Aujourd'hui, les auteurs qui souhaitent faire valoir leurs droits en justice doivent prouver que leurs photographies sont originales et donc protégeables par le droit d'auteur. Cette preuve est coûteuse à établir. Nous sollicitons donc du ministère une réforme législative pour inverser cet état de droit et faire peser sur le diffuseur la charge d'établir que les photographies qu'il a utilisées ne sont pas protégées.

De telles mesures pourraient aisément être financées par une **taxe parafiscale sur le chiffre d'affaires réalisé par les plateformes numériques pour la diffusion d'images**, à l'instar des plateformes numériques de *streaming* qui contribuent au financement de la production audiovisuelle et cinématographique française.

A l'aube d'un nouveau quinquennat, nous, acteurs de la photographie, appelons à un soutien concret et durable à la création photographique française.

Signataires : Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP), Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF), Union des Photographes Professionnels (UPP), Les Filles de la photo, Comité de Liaison et d'Action pour la Photographie (CLAP), Les Agents Associés.